



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
COLLEGE ECHEVINAL DU
4 FEVRIER 1930.PRESENTS: MM: Quevit, Bourgmestre President, Cousin,
Echevin et E. Simon, secretaire.

BRIQUETERIE PERMANENTE/

Le Collège;

Vu la demande du sieur Camille RENARD-CREFCOEUR,
maitre briquetier, a Andenne tendant a obtenir l'auto-
risation d'etablir une briqueterie permanente sur un
terrain cadastre Son G.N° 282 a de cette commune, ap-
partenant a Melle Marie Mélange, domiciliée a Andenne;

Vu l'Arrête Royal du 14 avril 1924;

Vu le procès-verbal de l'enquête de commodo et incom-
modo a laquelle la demande a été soumise et duquel il
résulte que six observations ou oppositions ont été
présentées contre ce projet;

A l'unanimité, Emet un avis favorable sur cette de-
mande, a la condition toutefois que des mesures spéciales
seront imposées a l'impetrant pour éviter les inconve-
nients signalés dans la requête des opposants.

Fait en séance a Andenne, le 4 février 1930.

Par le Collège:

Le Secrétaire,

(s) E. Simon,

Le Bourgmestre,

Le Bourgmestre,

(s) J. Quevit,

Pour expedition conforme:

Le Bourgmestre,